



**Objet : Constitution des commissions municipales - Rappel**

Le Crès, le 3 avril 2015

Monsieur le Maire,

A ce jour, aucune réponse ne m'est parvenue suite au courrier que je vous ai adressé le 3 mars dernier.

Je vous en rappelle l'objet : la nomination d'élus d' « Agir pour Le Crès » au sein des diverses commissions municipales, et notamment du Comité Technique Paritaire, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Ministre de l'Intérieur en a rappelé les termes dans une note adressée le 24 mars 2014 aux Préfets pour **assurer** à chacune des tendances représentées au conseil municipal, la possibilité **d'avoir au moins un représentant** dans chaque commission.

Dans ces conditions, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me confirmer que l'article susvisé sera bien respecté lors du prochain conseil municipal, avec la nomination d'élus d' « Agir pour Le Crès » ou, dans le cas contraire, m'indiquer quelles sont les raisons qui s'y opposent.

Avec mes remerciements, et comptant toujours sur votre engagement républicain, je vous prie d'agrèer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération citoyenne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Champay', with a long horizontal stroke extending to the left.

Stéphane CHAMPAY  
Liste Agir pour le Crès  
[agirpourlecrès@gmail.com](mailto:agirpourlecrès@gmail.com)